

Communiqué



A Genève se donnent les derniers détails de la réunion mondiale contre les mines

Genève, 5 de septembre 2011 – Une délégation cambodgienne de haut niveau se trouve aujourd’hui à Genève pour rencontrer la communauté diplomatique et les représentantes des organisations internationales et non gouvernementales et finaliser les détails de la Onzième Assemblée des Etats Parties de la Convention sur l’interdiction des mines antipersonnel (11AEP), aussi connue sous la Convention d’ Ottawa.

S.E. PRAK Sokhonn, Président-désigné de la 11AEP, Ministre Attaché au Premier Ministre du Cambodge et Vice-président de l’Autorité d’action contre les mines et l’assistance aux victimes, a convoqué la réunion. L’Assemblée des états parties qui aura lieu à Phnom Penh du 27 novembre au 2 décembre, sera de retour à l’endroit où tout a commencé.

« La 11AEP sera un événement unique et spécial dans la vie de la Convention car elle retourne à l’endroit où tout a commencé il y a deux décennies », a déclaré PRAK Sokhonn. « Alors que de grands progrès ont été accomplis, il reste une tragédie qui nous touche encore et qui continuera d’affecter des années encore à venir ».

La Onzième Assemblée des États parties au Cambodge met en lumière la réalité et l’impact que les mines et les autres munitions de guerre ont sur la population.

« C’est une occasion de réfléchir aux efforts qu’une grande variété d’acteurs ont fournis au cours des deux dernières décennies, pour mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel et pour empêcher de nouvelles victimes. Lors de la 11AEP, nous prendrons des décisions collectives, nous pourrons nous engager à respecter nos obligations et engagements respectifs et ainsi réaliser un monde sans mines », a déclaré le diplomate.

Au cours de la 11AEP au Cambodge, les demandes de prolongation de déminage présentées par l’Algérie, le Chili, l’Érythrée et la République démocratique du Congo seront examinées.

Il est prévu qu’environ 1 000 représentants des États et des organisations internationales et non gouvernementales seront présents dans la capitale cambodgienne pour la 11AEP.

La Convention sur l’interdiction des mines antipersonnel

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 156 États sont parties à la Convention et 152 d’entre eux ne possèdent plus de stocks de mines. Plus de 44 millions de mines ont été détruites par les États parties. En outre, 34 des 50 Etats que ont produit des mines antipersonnel, sont désormais soumis à l’interdiction de production imposée par la Convention. Les États restants ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert des mines.

Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux, soient à nouveau utiles pour des activités normales. 16 des 54 États parties qui ont signalé des zones minées ont terminé le déminage.

###

Pour plus d'informations ou entrevues sur tout aspect de la Convention ou sur les réunions, veuillez écrire à : ISU@APMineBanConvention.org, ou appeler Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Suivez la Convention sur notre [site d'Internet](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).